

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N°09-2024  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le mercredi 26 juin 2024 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 19 juin 2024

**Etaient présents (18 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CAPERET	Alain	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN</b>	CAMBOT	Serge	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DAMIANI	Christian	Suppléant

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DUDRET	Victor	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

**Etaient absents ou excusés (13 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Daniel GOMES – Technicien GeMAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** M. Roger PEDEFLOUS

**Objet : Affectation des résultats**

Le Président rappelle au comité que par délibération du 24 janvier 2024, ce dernier a décidé d'affecter de manière anticipée les résultats comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2023 (EXCEDENT) :	3 950 148,83 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) – EXCEDENT	3 950 148,83 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) – DEFICIT	- 190 716,15 €

Cette affectation anticipée a permis l'équilibre des différentes sections au moment du vote du budget primitif 2024.

Les résultats du compte administratif 2023 venant d'être définitivement arrêtés, le Président indique qu'une délibération d'affectation définitive des résultats doit intervenir, qu'il y ait différence ou pas avec la reprise anticipée.

Il précise qu'en l'espèce, il n'y a pas de différence entre la reprise anticipée et la reprise définitive.

Le Président présente ainsi au comité les résultats 2023 après adoption du compte administratif 2023.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSTATE** les résultats de l'exercice 2023 suivants :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2023	2 443 424,35 €	3 121 577,95 €	678 153,60 €
Résultat antérieur reporté (002)		3 690 251,94 €	3 690 251,94 €
Résultat à affecter			<b>4 368 405,54 €</b>

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2022	371 239,26 €	503 432,57 €	132 193,31 €
Résultat antérieur reporté (001)	- 190 716,15 €		- 190 716,15 €
Solde d'exécution			<b>- 58 522,84 €</b>
Restes à réaliser au 31 décembre 2023	59 578,38 €	388 274,03 €	<b>328 695,65 €</b>

**DECIDE** d'affecter de manière définitive le résultat d'exploitation de l'année 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2023 (EXCEDENT) :	<b>4 368 405,54 €</b>
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	<b>58 522,84 €</b>

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Séance du comité syndical du 26 juin 2024 (suite)

Publié le



ID : 064-200030641-20240626-09\_2024-DE

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) – EXCEDENT

**4 309 882,70 €**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) – DEFICIT

**- 58 522,84 €**

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

**Le Président**

**Michel CAPERAN**